



MEMENTO DU SKI ALPIN

SAISON 2022/2023

REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS ALPINES

Nota :

Les principales modifications
applicables pour la saison
2022/2023 sont portées en
rouge dans le document.
DOCUMENT NON FINALISÉ

Sommaire

1	JURY DE COMPETITION.....	3
1.1	LE DELEGUE TECHNIQUE (DT).....	3
1.1.1	LES TÂCHES DU DT.....	3
1.1.1.1	AVANT LES EPREUVES.....	3
1.1.1.2	PENDANT LA COMPETITION.....	3
1.1.1.3	APRES LA COMPETITION.....	3
1.1.2	DIVERS.....	4
1.2	RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE.....	4
1.3	RÔLE DU DIRECTEUR D'EPREUVE.....	4
2	COMITE D'ORGANISATION.....	5
2.1	LES JUGES DE COMPETITION.....	5
2.1.1	LE CHEF DES JUGES DE PORTES.....	5
2.1.2	LE JUGE DE PORTES.....	5
2.1.3	LE JUGE AU DEPART.....	5
2.1.4	LE STARTER.....	5
2.1.5	LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL.....	6
2.1.6	LE JUGE A L'ARRIVEE.....	6
2.1.7	LE CHEF DE PISTE.....	6
2.2	LE TRACEUR.....	6
2.2.1	REGLES GENERALES.....	6
2.2.2	REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES.....	6
3	PARTICIPANTS.....	7
3.1	DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS.....	7
3.2	OUVREURS.....	7
3.3	CHEF D'EQUIPE.....	8
4	MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF.....	8
4.1	MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHER REGIONAL DES COUREURS ».....	8
4.2	INSCRIPTIONS AUX EPREUVES.....	8
5	RECONNAISSANCES.....	9
6	RECLAMATIONS.....	9
7	RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU C.S.M.V.....	9
7.1	EQUIPEMENT DES COUREURS.....	9
7.2	RECOMMANDATIONS.....	10
7.2.1	SECURITE.....	10
7.2.2	DECHETS.....	10
8	EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES.....	10
8.1	REGLES COMMUNES A TOUS LES CIRCUITS.....	10
8.1.1	DOCUMENTS A POUVOIR PRESENTER POUR PARTICIPER.....	10
8.1.2	Regles sanitaires.....	10
8.1.3	FIN DE MANCHE OU D'EPREUVE.....	10
8.1.4	COUREURS HANDICAPES.....	10



8.1.5	ATTRIBUTION DE POSTES DE JUGES AUX CLUBS PARTICIPANTS	10
8.1.6	EPREUVES ADULTES : POSSIBILITE OFFERTE AUX ABANDONS ET DISQUALIFIES 1ERE MANCHE.....	10
8.1.7	REMARQUE CONCERNANT LE PASS DECOUVERTE	11
8.1.8	GESTION DES EPREUVES	11
8.1.9	QUOTAS DE PARTICIPATION GLOBAL TOUS CIRCUITS	11
8.1.10	CLASSEMENT PAR CLUBS	11
8.2	LES CIRCUITS PAR SECTEUR (versant Alsace - versant Lorraine).....	11
8.2.1	Micro-coupes - Coupes de Bronze	11
8.2.2	OPEN ADULTES / Circuits ADULTES.....	12
8.3	LES CIRCUITS « MASSIF »	12
8.3.1	REGLES GENERALES	12
8.3.2	EPREUVES SPECIFIQUES A POINTS FIXES.....	12
8.3.3	MICRO-COUPES U8+U10 (CIRCUIT MASSIF).....	13
8.3.4	COUPES D'ARGENT U12-U14	13
8.3.5	COUPES D'ARGENT U16	14
8.3.6	GRANDS PRIX ADULTES.....	14
8.3.7	GRANDS PRIX « ESPRIT RACING »	15
8.3.8	FINALE de « grand prix credit mutuel »	16
8.4	EPREUVES PROMOTIONNELLES (TOUTES CATEGORIES).....	16
9	CLASSEMENT ET PALMARES TROPHÉE CREDIT MUTUEL.....	16
9.1	CLASSEMENT INDIVIDUEL	16
9.2	DIFFUSION DES CLASSEMENTS ET DOSSARDS DE LEADERS	17
9.3	CLASSEMENT PAR EQUIPES	18
10	EPREUVES NATIONALES ET SELECTIONS.....	18
10.1	COUPE DE LA FEDERATION	18
10.1.1	CONDITIONS POUR PRETENDRE A UNE PRE-SELECTION PAR SON COMITE DE SKI :18	
10.1.2	CALENDRIER 2023 :.....	18
10.1.3	QUOTAS DE BASE :	19
10.1.4	SELECTIONS	19
10.1.5	INSCRIPTIONS	19
10.2	COMPÉTITIONS NATIONALES ET SÉLECTIONS RÉGIONALES.....	19
10.2.1	CALENDRIER.....	19
10.2.1.1	COURSES NATIONALES U16	19
10.2.1.2	COURSES NATIONALES U14	20
10.2.2	SELECTIONS REGIONALES AUX COMPETITIONS NATIONALES	20
10.3	INSCRIPTION AUX COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES	21

1 JURY DE COMPETITION

Composition du jury : délégué technique, arbitre, directeur d'épreuve

1.1 LE DELEGUE TECHNIQUE (DT)

Représentant **officiel** de la FFS, c'est le personnage principal des épreuves, il a pour mission la réussite de la compétition, la satisfaction et la sécurité des coureurs, le respect des entraîneurs, personnels de course et organisateurs. Il est le président du jury.

La désignation du DT est faite après l'élaboration du calendrier de courses par le Bureau Technique Régional (BTR). Le DT ne peut pas être membre du club ou de la structure organisatrice.

Le DT devrait dans la mesure de ses moyens assister à la réunion du comité de course, ou au préalable avoir pris contact avec les organisateurs quelques jours avant l'épreuve. A défaut le Comité d'organisation devra prendre contact avec le DT ou le BTR.

Le DT doit faire respecter les règlements et instructions de la FFS en prenant des décisions conformes avec le soutien du jury, contrôler le déroulement de la manifestation et assister les organisateurs.

Il doit également avoir des connaissances en matière de traçage, posséder de sérieuses notions sur l'emploi du logiciel FFSSKI (gestion course et chronométrage) et pouvoir exécuter correctement les démarches administratives.

1.1.1 LES TÂCHES DU DT

1.1.1.1 AVANT LES EPREUVES

- ✚ Consulte le dossier d'homologation
- ✚ Participe aux travaux préparatoires administratifs, techniques et de sécurité et vérifie la mise en place éventuelle de filets de protection.
- ✚ Il nomme l'arbitre voire l'arbitre assistant pour les courses de vitesse.
- ✚ S'informe de la présence du service médical et des moyens d'évacuation mis à disposition.
- ✚ Contrôle les listes officielles d'engagement y compris les points (voir liste des points utilisés) et la conformité du tirage au sort.
- ✚ Vérifie la mise à disposition par l'organisateur d'un nombre suffisant d'appareils radio pour les membres du jury, juge au départ et autres dits informateurs placés le long du tracé (4 postes mini et canal particulier).
- ✚ Inspecte l'ensemble des installations techniques (chrono - chrono manuel - gestion informatique - liaison radio - départ et arrivée etc.)
- ✚ Réalise, avec l'arbitre, le directeur d'épreuve et le traceur, l'inspection du tracé afin de s'assurer de la sécurisation et de l'aménagement du parcours, des aires de départ et d'arrivée
- ✚ Organise et définit le rôle de chaque membre du jury et donne les directives au juge au départ qui doit être en liaison constante avec le jury.
- ✚ Donne l'autorisation de lancer l'épreuve.

1.1.1.2 PENDANT LA COMPETITION

- ✚ Le DT doit être présent sur la piste pendant le déroulement de la compétition
Il collabore étroitement avec les autres membres du Jury, les chefs d'équipe et entraîneurs
Le jury de course doit avoir une vue sur l'ensemble du tracé.
- ✚ Il place les membres du Jury et des informateurs à des postes bien définis. Surveille le déroulement technique et l'organisation de la compétition.
- ✚ Il veille avec le jury au respect des règlements et de la sécurité.
- ✚ Il peut interrompre ou arrêter l'épreuve si les conditions ne sont plus réunies.

1.1.1.3 APRES LA COMPETITION

- ✚ Participe avec l'arbitre à la rédaction du « rapport de blessure », si incident particulier ou blessure grave d'un concurrent ou suite à un sérieux différent au niveau du Jury.
- ✚ Soumet pour décision au Jury les réclamations déposées dans les délais.

- ✚ Vérifie l'exactitude du calcul des points et de la pénalité
- ✚ Homologue l'épreuve en activant la case O ou en cas de refus, la case N
- ✚ Signe les listes de résultats et les livrets de formation.
- ✚ Vérifie et complète le dossier d'homologation et éventuellement les rapports destinés à son BTR.
- ✚ S'assure de l'envoi du traitement informatique (y compris les bandes de chrono) de la course selon les modalités définies par le BTR.

1.1.2 DIVERS

- ✚ Lorsqu'en cas de force majeure, un slalom ou un géant ne peut se dérouler sur une piste homologuée, le DT a le droit de valider le transfert de la compétition sur une autre piste de la station, obligatoirement homologuée dans la discipline. La mention devra obligatoirement figurer dans le rapport du DT.
- ✚ Le DT après accord du jury est habilité à exclure un coureur en cas de non-respect des règlements en vigueur.

1.2 RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE

- ✚ L'arbitre est avant tout un homme de terrain, le plus souvent entraîneur ou chef d'équipe, il doit être juge alpin de compétition.
- ✚ **L'arbitre est désigné par le DT parmi les entraîneurs présents.** Cette désignation doit se faire **si possible la veille de la course au comité de course et dans le cas contraire le matin** lors de la distribution des dossards aux chefs d'équipes.
- ✚ Il inspecte la piste après le traçage (**seul ou avec le DT le DE et le traceur**) afin de s'assurer que le tracé est conforme au règlement défini par la FFS en vérifiant :
 - La fixation des piquets.
 - L'alternance des couleurs.
 - La numérotation.
 - Les dimensions des portes (verticales - figures - horizontales)
 - Le nombre de portes en fonction de la dénivelée figurant dans le dossier d'homologation de la piste.
 - L'enchaînement logique des portes et éviter les « pièges ».
- ✚ Il vérifie le respect des conditions de sécurité, fait ajouter des filets ou matelas si nécessaire.
- ✚ En l'absence du traceur de la manche, l'arbitre est la seule personne habilitée à modifier un tracé en accord avec le jury (le traceur officiel doit être informé).
- ✚ Après chaque manche, l'arbitre et le chef des juges de portes établissent le protocole des disqualifications.
- ✚ Il demande au chef des juges de portes que les contrôleurs de portes restent à disposition (en cas de réclamation) pendant 15 minutes après l'affichage des disqualifiés au tableau (en indiquant l'heure et la signature de l'arbitre **(ou éventuellement du DT)** sur le protocole de disqualification).

1.3 RÔLE DU DIRECTEUR D'ÉPREUVE

- ✚ Il doit être juge alpin de compétition.
- ✚ Il convoque les réunions du comité de course.
- ✚ Il est le responsable et l'organisateur de l'épreuve.
- ✚ **Il inspecte la piste après le traçage avec le DT, l'arbitre et le traceur**
- ✚ Il dirige et contrôle l'activité de tout le personnel de course.
- ✚ Il préside les réunions des chefs d'équipes après concertation avec le DT.
- ✚ Il prend contact avec les partenaires nécessaires au bon déroulement de la course (exploitant des remontées - le médical et les pisteurs secouristes etc.)
- ✚ En l'absence du DT et de l'arbitre, il s'assure du bon déroulement de la réunion du tirage au sort des dossards.

- ✦ Il donne toutes les directives aux juges de compétition.
- ✦ Le chef de piste est sous les ordres du directeur d'épreuve et veille à la mise en place des équipes d'entretien de la course.

2 COMITE D'ORGANISATION

2.1 LES JUGES DE COMPETITION

2.1.1 LE CHEF DES JUGES DE PORTES

- ✦ Il numérote chaque porte (le départ et l'arrivée ne sont comptabilisés)
- ✦ Il met en place les juges de portes
- ✦ Il distribue le matériel nécessaire à chaque juge (plaquette, fiche, et crayon)
- ✦ Il aide les juges de portes si besoin pendant l'épreuve
- ✦ Il ramasse les fiches de contrôle à l'issue de chaque manche
- ✦ Il participe au protocole des disqualifiés avec l'arbitre
- ✦ Il reste à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes).

2.1.2 LE JUGE DE PORTES

- ✦ Il remplit la fiche de contrôle (nom, manche, n° de portes etc.)
- ✦ Il observe le passage correct des coureurs (les deux spatules et les deux pieds du concurrent ont franchi la ligne de porte)
- ✦ En cas de faute, il note le n° de dossard du concurrent, le n° de la porte où la faute a été commise et un croquis qui signale de quelle manière la faute a été commise.
Les abandons devront être notés de la même manière qu'une faute de passage (au cas où le concurrent devait revenir dans le tracé en aval).
- ✦ Il doit renseigner le concurrent à sa demande pour le passage correct des portes (en cas de faute)
- ✦ Le juge de porte doit également observer que le concurrent n'accepte aucune aide extérieure (p. ex. lors d'une chute). Une faute de ce genre doit également être portée sur la fiche de contrôle
- ✦ Il doit vérifier tout au long de l'épreuve la bonne tenue des piquets et banderoles, pour le cas échéant prévenir le chef de piste ou l'équipe d'entretien pour une éventuelle intervention
- ✦ Il peut solliciter l'aide d'un membre du jury ou d'un autre contrôleur de portes voisines
- ✦ Il attend le passage du chef des juges de portes
- ✦ **Il doit rester à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes), voire plus si nécessaire, qu'il ait noté ou non des disqualifications**
- ✦ Il assure le maintien à distance des spectateurs afin d'assurer la sécurité.

2.1.3 LE JUGE AU DEPART

- ✦ Il doit être en contact permanent avec le jury par liaison radio
- ✦ Il contrôle la conformité des équipements des coureurs (casque, dorsale, taille des skis, hauteurs des lifters / plaques)
- ✦ Il doit avoir à disposition des dossards de rechange
- ✦ Il veille au respect des règles dans la zone de départ
- ✦ Il fait respecter les horaires de la reconnaissance
- ✦ Il signale à l'arbitre les noms des concurrents absents au départ, des retardataires et des faux départs
- ✦ Il vérifie l'ordre exact des départs
- ✦ Il doit être court et précis dans ses injonctions lors d'un arrêt de course (**stop départ, dossard n° x parti ou en piste, dossard n° x au départ**).

2.1.4 LE STARTER

- ✚ Il prépare et met en place avec le chronométreur le portillon de départ, voire l'horloge de départ
- ✚ Il est en liaison radio avec le chronométreur
- ✚ Il fait respecter les intervalles de départ suivant la discipline
- ✚ Il remet le portillon en place avant chaque départ
- ✚ Il veille qu'après le dernier concurrent aucun autre concurrent ne prenne le départ. Au cas où un concurrent devrait recourir, celui-ci prendrait le départ au plus tard en avant-dernière position.
- ✚ Il est précis dans ses directives vis-à-vis des concurrents (« go ! » ou « vas-y ! » et non « quand tu veux »)

2.1.5 LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL

- ✚ Deux personnes (une au départ et une autre à l'arrivée) chronométrent d'une manière indépendante par rapport au chronométrage principal chaque concurrent. Ils sont chargés de la prise des heures de départ pour l'un et des heures d'arrivée pour l'autre.

2.1.6 LE JUGE A L'ARRIVEE

- ✚ Il surveille et contrôle le passage correct de la ligne.
- ✚ Il organise et contrôle la sécurité à l'arrivée et dans la zone d'arrivée.
- ✚ Il note l'ordre d'arrivée des dossards.

2.1.7 LE CHEF DE PISTE

- ✚ Il est désigné par le comité d'organisation, il est sous l'autorité du Directeur d'Epreuve
- ✚ Il organise la préparation de la piste de compétition
- ✚ Il organise les équipes d'intervention pour la mise en place du tracé et de la sécurité le long du parcours (matériel et aide au traçage)
- ✚ Il met en place les équipes d'entretien lors de la compétition
- ✚ Il dirige le lissage et le nettoyage de la piste après la reconnaissance
- ✚ Il doit prévoir assez de matériel (tarières - clefs - pelles - piquets, etc.) pour intervenir à la demande du jury.

2.2 LE TRACEUR

- ✚ Il doit être Traceur Fédéral pour l'ensemble des compétitions à l'exception des disciplines de vitesse pour lesquelles il devra présenter un titre de Traceur Fédéral Expert.
- ✚ Il doit scrupuleusement respecter les règles de distance du traçage et du dénivelée définies par la FIS et la FFS
- ✚ Il doit suivre des formations continues.
- ✚ Le traceur est désigné selon les règles fixées dans le cahier des charges de chaque type d'épreuves (voir S concernant les différents circuits).
- ✚ A titre exceptionnel, si la structure organisatrice n'a pas de traceur, sur les épreuves D2, Open et de Promotion uniquement, le traceur peut également être concurrent.
- ✚ Rappel : la notion de « **traceur de club** » résultant de la **formation d'Entraîneur Fédéral ou de Brevet d'Etat, ne permet par le traçage en compétition**, quel que soit le niveau de l'épreuve. Seuls les Traceurs Fédéraux (ex. Régionaux ou Nationaux) ayant donc suivi une formation spécifique (titre figurant sur la licence) peuvent tracer en compétition.

2.2.1 REGLES GENERALES

2.2.2 REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES

Les tracés de slalom se font à un piquet sauf pour les figures (doubles - triples - bananes) et la première et dernière porte pour toutes les courses.

Les tracés de géant se font à une banderole selon le même principe (2 piquets).

Règles de traçage : voir tableau des dénivelées et nombre de portes sur le site de la FFS :

<https://ffs.fr/wp-content/uploads/FFSreg-alp1e.pdf>

Le traceur est désigné selon les règles fixées dans le cahier des charges de chaque type d'épreuves (voir § concernant les différents circuits).

Le Délégué Technique est désigné par la commission Règles et Contrôle.

L'arbitre est nommé par le Délégué Technique.

L'idéal étant que l'ensemble du jury soit connu lors du Comité de Course et figure sur les listes de départ.

3 PARTICIPANTS

3.1 DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS

- ✚ Seuls peuvent participer à une épreuve régionale inscrite au calendrier, les concurrents titulaires d'un titre fédéral (licence compétiteur). Le coureur doit se soumettre à une visite médicale au moins une fois tous les 3 ans ([voir ici...](#)), le Président du club a la responsabilité du suivi médical de ses coureurs
- ✚ Les concurrents ont l'obligation de se renseigner sur les règlements FFS liés à chaque épreuve ainsi que sur les rôles que chaque juge de compétition exerce et doivent respecter les prescriptions du jury
- ✚ Les concurrents doivent respecter et se comporter de façon correcte avec les membres du Comité d'Organisation, officiels et accompagnateurs
- ✚ Pendant la reconnaissance et le déroulement de la course, le coureur **ne doit pas** skier à côté des tracés. Aucun mouvement n'est permis près des tracés alors qu'un concurrent effectue sa descente
- ✚ Il doit respecter les horaires et les consignes de reconnaissance
- ✚ Sauf décision contraire du Jury, la reconnaissance se fait en dérapage en changeant de carres aussi peu que nécessaire (en feuille morte) afin de ne pas détériorer la neige. (Voir le chapitre : [RECONNAISSANCES](#)).
- ✚ Les concurrents doivent participer aux lissages selon les directives du jury
- ✚ Un concurrent gêné dans sa course doit immédiatement s'arrêter, informer le juge de porte, quitter le parcours puis demander auprès d'un membre du jury l'autorisation de reprendre un autre départ. Cette demande pourra également être présentée par le chef d'équipe.
Si un nouveau départ est accordé, le juge au départ doit veiller à ce qu'il ne parte pas après le dernier coureur de la liste de départ.
Un concurrent gêné, passant la ligne d'arrivée emporté par son élan, pourra demander à recourir.
- ✚ Un membre du jury pourra autoriser un second départ provisoire à un concurrent si la gêne n'a pas été confirmée par le personnel de course compétent. Ce second départ ne sera validé que s'il est confirmé après analyse par le jury.
- ✚ Si un concurrent passe à côté d'une porte (pour un slalom tracé à un piquet), il devra remonter et contourner le piquet avant de repartir, à condition qu'il ne se soit pas arrêté.
- ✚ Un concurrent ayant abandonné ou étant disqualifié ne pourra pas être ouvreure les manches suivantes sauf décision du jury.
- ✚ Les concurrents absents sans excuses à la cérémonie de remise des prix perdent le droit à leur prix. Exceptionnellement un remplaçant peut représenter un coureur excusé, toutefois sans avoir le droit de monter sur le podium.

3.2 OUVREURS

- ✚ Le jury définit le nombre des ouvreurs
- ✚ Ils doivent être du niveau technique de l'épreuve

- ✚ Il doit être traité comme un concurrent (doublage, chrono, etc....)
- ✚ Il doit impérativement franchir la ligne d'arrivée
- ✚ En cas de besoin le jury pourra être amené à modifier le tracé après passage d'un ouvrier
- ✚ En cas de besoin un ouvrier pourra être relancé après une interruption de course sur décision du jury, **en conséquence, un ouvrier devra se tenir au départ prêt pour une nouvelle ouverture.**
- ✚ En cas d'absence d'ouvriers, le jour de la course, il sera possible de tirer au sort dans les 20% de la fin de chaque liste de départ Dames et Hommes, 2 dames et 2 hommes qui partiront en début de manche. Le tirage au sort sera réalisé sous la diligence du jury uniquement. Leur temps d'ouvrier leur sera affecté en temps manche, et ils n'effectueront qu'un seul passage. Ceci sauf, si suite à leur passage, le jury décidait de modifier le tracé. Dans ce cas uniquement, ils pourraient être amené à refaire un passage, et c'est ce dernier passage qui serait pris en compte comme temps manche.

3.3 CHEF D'EQUIPE

- ✚ Chaque club ayant des coureurs au départ devrait être représenté par un chef d'équipe
- ✚ Un chef d'équipe peut être un entraîneur, moniteur ou tout simplement un accompagnateur licencié
- ✚ Il est souhaitable que le nom du chef d'équipe et son numéro de téléphone portable soit communiqué à la structure organisatrice lors de la remise des dossards, surtout s'il s'agit d'une personne différente de celle qui a procédé aux inscriptions.
- ✚ Le chef d'équipe doit respecter les règles de la FFS et les décisions du jury
- ✚ Un chef d'équipe peut être nommé au jury de compétition en tant qu'arbitre ou en tant que traceur s'il a la qualification requise
- ✚ Il est le seul mandaté pour poser les réclamations à la fin de chaque manche et doit répondre à la demande du jury à toute réunion d'information organisée dans le cadre de la compétition
- ✚ Il doit veiller au bon comportement et à la conformité de l'équipement de compétition de ses coureurs
- ✚ Il doit être impérativement présent à l'affichage des disqualifiés
- ✚ Son éventuelle réclamation ne sera recevable que dans les 15 minutes suivant l'affichage des disqualifiés.

4 MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF

Pour pouvoir participer aux épreuves, les compétiteurs doivent impérativement être inscrits au « fichier régional des coureurs » (procédure à faire sur skivosges.net) et avoir remis à leur responsable de club un certificat médical d'aptitude au ski de compétition (voir § 3.1) et l'autorisation parentale « contrôle antidopage » pour les mineurs et majeurs protégés ([téléchargeable ici...](#)).

4.1 MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHIER REGIONAL DES COUREURS »

- ✚ Valider impérativement les licences sur le site de la FFS faute de quoi l'inscription ne sera pas enregistrée
- ✚ Valider le coureur au fichier régional par l'intermédiaire du site skivosges.net
- ✚ N'oubliez pas de mettre à jour les coordonnées (adresse, tél., fax, e-mail, n° de licence) du responsable des inscriptions aux courses, qui sera destinataire des listes mises à jour.

4.2 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

En cas d'utilisation du formulaire « papier », celui-ci sera envoyé au club organisateur de l'épreuve dûment complété accompagné d'un montant de **6,00€** par coureur inscrit.

Si les inscriptions ont été réalisées et que l'épreuve a été organisée, le club s'engage à régler le montant de l'inscription, même en cas de non-participation de ses coureurs inscrits.

En cas de contestation, le club organisateur devra informer par courrier les responsables de la Commission Alpine et de la Commission Règles & Contrôles du CSMV. L'interdiction de départ des coureurs du club fautif pourra être envisagée lors d'une prochaine épreuve.

Les inscriptions de dernières minutes sont autorisées jusqu'à 1h00 avant le départ. Les frais d'inscription seront multipliés par 2.

En cas de courses délocalisées vers d'autres massifs, le tarif pourra être majoré en fonction du lieu (prix coûtant).

5 RECONNAISSANCES

Pour un départ de course à 10h, la reconnaissance du tracé débute 3 quart d'heure avant l'horaire de départ officiel de la course. Elle durera 30 minutes en principe. Le Jury de course décidera de la durée en fonction de l'état de la neige et de la discipline.

Cette reconnaissance se fera en dehors du tracé, sauf contrordre du jury.

Reconnaissance en feuille morte préconisée afin de ne pas dégrader le terrain.

Il faudra impérativement dégager le tracé 15mn avant le premier départ pour laisser le soin aux organisateurs d'une éventuelle remise en état.

L'échauffement des skieurs est libre, il peut se faire également dans un tracé, pour cela il faut prendre contact avec les pisteurs de la station pour une autorisation. Dès l'ouverture officielle des pistes au public, il est demandé aux coureurs de réduire et de contrôler leur vitesse pour éviter tout accident.

6 RECLAMATIONS

Il est rappelé que seuls les chefs d'équipes peuvent poser réclamation auprès du jury de compétition, cela dans une fourchette de 15mn après affichage des disqualifiés à l'arrivée (voir § 3.3).

7 RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU C.S.M.V.

7.1 EQUIPEMENT DES COUREURS

- ✚ Les skis doivent être adaptés à chaque discipline
- ✚ Le port du casque homologué RH 2013 est obligatoire en GS pour toutes les catégories U14 et + (y compris tous les Masters de moins de 65ans).
- ✚ Pour les U8, U10 et U12, et pour l'ensemble des concurrents des Courses de Promotion les casques norme NF EN 1077 ou ASTM 1077 sont autorisés.
En SL les casques devront être certifiés RH 2013, EN 1007 B ou ASTM 2040
Ils doivent être **intégraux et** totalement rigides.
- ✚ La protection dorsale conforme aux spécifications de la FIS et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions homologuées (il en est de même aux entraînements, sous la responsabilité des clubs).
- ✚ Le jury, par l'intermédiaire du juge au départ, procédera à des contrôles de l'équipement des coureurs au départ. En cas de non-respect des règles le concurrent ne sera pas autorisé au départ et sera déclaré NPS/IPD (Not Permitted to Start / Interdit de Prendre le Départ).
- ✚ Le port de la combinaison est autorisé pour toutes les catégories et dans toutes les compétitions.
- ✚ Les casques munis de caméras ou de supports de caméras sont interdits.
- ✚ Les lifters ne sont plus interdits dans la limite des hauteurs réglementaires.
- ✚ Le compétiteur (ou son représentant légal, ou son entraîneur) est personnellement responsable de l'équipement qu'il utilise (skis, fixations, chaussures, vêtement de course, etc.).
Il est tenu de vérifier si son équipement correspond aux dispositions réglementaires ainsi qu'aux

dispositions générales de sécurité et s'il est en parfait état de fonctionnement (RIS 222.1).
Il est garant du bon port et de la conformité du matériel.

7.2 RECOMMANDATIONS

7.2.1 SECURITE

La sécurité des coureurs ainsi que des accompagnateurs, officiels et entraîneurs est primordiale. Le matériel de protection (casque, dorsale etc.) pour les coureurs est de plus en plus présent, il en est de même pour les protections des pistes et des tracés (filets, matelas etc.).

Durant l'échauffement avant course et en ski libre, il est du devoir de tout entraîneur, officiel ou accompagnateur de veiller à informer régulièrement les coureurs des dangers que peut représenter un ski mal contrôlé ou une vitesse excessive.

7.2.2 DECHETS

Plusieurs remarques reviennent en fin de saison sur la propreté sur les pistes ou dans les cabanes de chronométrage.

Chaque organisateur doit ranger et nettoyer les lieux après la course, débris de piquets, feuilles ou listes de départ, de résultats ou autres détritiques sont à ramasser et à évacuer.

Entraîneurs, parents ou accompagnateurs veillent également à informer les athlètes que les aires de départ et d'arrivée doivent rester propres après chaque course.

8 EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES

8.1 REGLES COMMUNES A TOUS LES CIRCUITS

8.1.1 DOCUMENTS A POUVOIR PRESENTER POUR PARTICIPER

Les compétiteurs **pouvoir présenter leur licence ainsi que l'autorisation parentale de prélèvement sanguin** par technique invasive pour les mineurs ou majeurs protégés (code du sport article R232-52). Ces documents peuvent être présentés de façon dématérialisée.

8.1.2 REGLES SANITAIRES

Se renseigner sur les règles sanitaires applicables le jour de l'épreuve (règlement national et local - préfecture, etc... -). A défaut, appliquer des règles de « bon sens ».

8.1.3 FIN DE MANCHE OU D'EPREUVE

C'est par son dernier passage que **le chef contrôleur indiquera la fin de la manche ou de l'épreuve. Avant ce passage, toute la structure restera en place, et la piste dégagée** afin d'assurer la sécurité des concurrents, y compris des candidats malheureux en première manche et autorisés à passer dans le parcours dans le cadre de la disposition figurant à l'alinéa 8.1.6.

8.1.4 COUREURS HANDICAPES

Les coureurs handicapés, licenciés compétiteurs FFS, s'élanceront par ordre de leurs points après les ouvreurs et avant le 1er concurrent de chaque manche dont ils seront séparés par un intervalle de temps majoré. Ces concurrents restent toutefois subordonnés aux conditions d'accès au circuit.

8.1.5 ATTRIBUTION DE POSTES DE JUGES AUX CLUBS PARTICIPANTS

Attention : Pour toute épreuve régionale, le club ayant inscrit au moins 3 compétiteurs pourra se voir demander un juge de porte. Nous invitons les organisateurs à assurer la totalité de l'épreuve avec l'aide des clubs voisins afin d'éviter de demander des juges le matin même de l'épreuve.

8.1.6 EPREUVES ADULTES : POSSIBILITE OFFERTE AUX ABANDONS ET DISQUALIFIES 1ERE MANCHE

- ✚ Règles applicables pour **toutes** les épreuves adultes du massif.
- ✚ Participation des coureurs disqualifiés ou abandon 1ère manche.
- ✚ Les coureurs ayant été disqualifiés ou ayant abandonné, peuvent participer à la seconde manche (sauf décision du jury.)
- ✚ Les départs se feront après la dernière concurrente qualifiée pour les filles et après le dernier concurrent qualifié pour les garçons.
- ✚ Le départ se fera dans l'ordre des dossards de la première manche.
- ✚ Il ne sera pas établi de classement pour les disqualifiés et abandons, seul le temps sera communiqué.

8.1.7 REMARQUE CONCERNANT LE PASS DECOUVERTE

Attention le « Pass-Découverte » permet :

- ✚ À une personne de participer à une sortie organisée par un club ou association reconnu par le FFS.
- ✚ Ne sera ouvert qu'une seule fois pour la même personne.
- ✚ Ne permet nullement de participer à une manifestation type course homologuée ou promotionnelle.

8.1.8 GESTION DES EPREUVES

Des scripts spécifiques pour skiffs permettant de générer automatiquement l'ensemble des procédures spécifiques ont été écrits par votre BTR, remis et expliqués lors des formations « Gestionnaires de Compétition » (sélections automatiques manches « sprint », classements par clubs, listes de départs M3 et M4, etc..).

8.1.9 QUOTAS DE PARTICIPATION GLOBAL TOUS CIRCUITS

Le nombre maximal de participants d'une épreuve est de 180.

8.1.10 CLASSEMENT PAR CLUBS

Principe du classement par club lors des épreuves (applicable **de façon facultative** à tous les circuits concernés, voir règlement du circuit).

- ✚ Les points selon la grille « coupe du monde » sont attribués sur le classement scratch de chaque manche.
- ✚ Pour chaque club on effectuera le total des 3 meilleurs concurrents, avec la condition d'avoir au moins une dame et un homme.
- ✚ Les clubs n'ayant pas soit 2 dames différentes et 1 homme, ou 1 dame et 2 hommes différents classés quel que soit la manche, ne figureront pas au classement par clubs.
- ✚ Les 3 clubs ayant le meilleur total de points de ce classement club seront récompensés.
- ✚ Un script spécifique pour ffsski permettant d'imprimer générer automatiquement ce classement a été écrit par votre Bureau Technique Régional et remis lors des formations.

8.2 LES CIRCUITS PAR SECTEUR (versant Alsace - versant Lorraine)

8.2.1 MICRO-COUPES - COUPES DE BRONZE

Préfixe obligatoire dans la dénomination de l'évènement : **CJA** ⇒ Circuit Jeunes Alsace, **CJL** ⇒ Circuit Jeunes Lorraine pour la prise en compte dans les classements des circuits.

Les micro-coupes (U8 et U10) et les coupes de bronze (U12 à U16) sont ouvertes à tous les licenciés de ces catégories selon les indications données dans la grille du calendrier des épreuves de ski alpin du Massif des Vosges.

Dans le cas où un secteur procéderait à un classement, les licenciés de chaque secteur seront pris en compte.

Les équipes techniques et les com. alpines des comités départementaux de ces secteurs ont la charge de définir les épreuves retenues et les modalités de classement.

✚ Format

- ✚ séparation filles / garçons
- ✚ 1 départ U8/U10 + 1 départ U12-U16 (SL) ou U8-U12 et U14-U16 (GS)
- ✚ En cas de SL boys pour les U8/U10 sinon 25 mm pour tous.
- ✚ Respect des dénivelés.
- ✚ M1 tirage au sort par catégories puis sexe,
- ✚ M2 inversement des dossards par catégorie puis sexe

✚ Classement

- ✚ course = total 2M
- ✚ points FFS uniquement délivrés sur la course totale 2M

✚ Remise des prix

- ✚ au choix de l'organisateur (conseillé les 3 premiers de chaque catégories minimum et les 3 premiers clubs -voir §8.1.9).

8.2.2 OPEN ADULTES / CIRCUITS ADULTES

Préfixe obligatoire dans la dénomination de l'évènement : CAA ⇒ Circuit Adultes Alsace, CAL ⇒ Circuit Adultes Lorraine pour la prise en compte dans les classements des circuits.

✚ Sélection

- ✚ ouvert à tous les licenciés U16 et + (voire U14 selon calendrier) quel que soit le secteur d'origine du licencié.

✚ Format

- ✚ séparation filles / garçons
- ✚ M1 : tirage au sort 15 meilleurs pts, puis ordre des points FFS
- ✚ M2 : bibo15, puis ordre classement M2
- ✚ possibilité aux ABD M1 de courir M2 après les classés (ordre inverse des dossards) si accord du jury

✚ Classement

- ✚ points FFS uniquement délivrés sur la course totale M1+M2 (U14)
- ✚ classement annuel : non

✚ Remise des prix

- ✚ au choix de l'organisateur

8.3 LES CIRCUITS « MASSIF »

8.3.1 REGLES GENERALES

- ✚ 1 représentation « Massif » (partenaire)
- ✚ 1 référent par circuit (suspendu provisoirement)
- ✚ Support des coupes d'argent (U12, U14 et U16)
 - ↳ parcours accession au haut niveau
- ✚ 1 plaquette (programme) par course
- ✚ 1 cahier des charges par circuit
- ✚ 1 jeu de dossard par circuit
- ✚ Enneigement de culture / capacité de préparation des pistes
- ✚ Support classement annuel des clubs

8.3.2 EPREUVES SPECIFIQUES A POINTS FIXES

[Selon règlement fédéral \(clic ici...\)](#)

- ✚ Epreuves U12 (2 par Comité Régional - niveau Fédéral R_PO)
- ✚ Le premier GS et le premier SL du calendrier régional réalisés

- ✦ Epreuve U14 (1 par Comité Régional - niveau Fédéral @ARG_U14) :

- ✦ Le premier GS du calendrier régional réalisé

8.3.3 MICRO-COUPES U8+U10 (CIRCUIT MASSIF)

- ✦ Préfixe obligatoire dans la dénomination de l'évènement : CJM ⇒ Circuit Jeunes Massif pour la prise en compte dans les classements des circuits.
- ✦ ~~1 référent par circuit~~ (suspendu provisoirement)
- ✦ Format d'épreuve de type Fédéral « Micro Coupe »
- ✦ Sélection : tous les U8 et U10 licenciés du massif
- ✦ Format
 - ✦ Épreuve entre 20 et 40 secondes
 - ✦ Combi race (vitesse et rayons axés GS / grand SL)
 - ✦ Portes GS et boys
 - ✦ Tracé simple, pas de figures
 - ✦ Variations de rayons
 - ✦ Ludique. oriflammes, etc
 - ✦ Autres épreuves au choix : KL, saut, etc.
 - ✦ Organisation :
 - ✦ CR > 2 manches + KL ou saut > 2 essais
 - ✦ 1 seule paire de ski
- ✦ Classement
 - ✦ 2 classements distincts CR et autre activité
 - ✦ Classement saison challenge [voir §9](#)
- ✦ Organisation
 - ✦ Dossards à récupérer et rapporter sur un rac à l'arrivée du tracé
 - ✦ Reco 9h15 / 9h45, départ 10h
 - ✦ Départ simultané des 2 épreuves (CR et saut / KL)
 - ✦ Si possible sur même piste et à la suite
 - ✦ Si 2 épreuves parallèles, 1 moitié débute le CR et l'autre moitié débute l'épreuve annexe puis on inverse
 - ✦ Tirage au sort total filles et garçons, U8 et U10
 - ✦ M2 : inversion des dossards
- ✦ Remise des prix
 - ✦ Individuel : 5 premiers garçons + 5 première filles
 - ✦ Par équipes (club) (**facultatif**) : podium (voir §8.1.10)
 - ✦ Prévoir une remise des prix annexe sur activité bis (saut / KL)
 - ✦ Belle dotation
 - ✦ Remise des prix maxi 15 min après la fin de la compétition au bas de la course

8.3.4 COUPES D'ARGENT U12-U14

- ✦ Préfixe obligatoire dans la dénomination de l'évènement : CJM ⇒ Circuit Jeunes Massif pour la prise en compte dans les classements des circuits.
- ✦ ~~1 référent par circuit~~ (suspendu provisoirement)
- ✦ Circuit type Fédéral « Coupe d'Argent »
- ✦ Sélection : tous les U12-U14 licenciés du massif, sous responsabilité du club du licencié
- ✦ Support sélections nationales
- ✦ Format
 - ✦ Reco 9h15-9h45, départ 10h
 - ✦ Reco puis M1 : dames puis hommes
 - ✦ Retraçage dans la foulée de M1, puis reco puis M2 : dames puis hommes avec inversion des dossards

- ✦ Classement
 - ✦ 1 manche = 1 course
 - ✦ Points FFS uniquement délivrés sur la course totale 2M
 - ✦ Support sélections nationales
 - ✦ Classement saison challenge [voir §9](#)
- ✦ Organisation
 - ✦ Piste à enneigement de culture
 - ✦ Tracé spécifique adapté à la catégorie selon les conditions rencontrées
 - ✦ Slalom (piquets SL junior 25 mm / 27mm possible si que U14)
 - ✦ Dossards à récupérer et rapporter sur un rac à l'arrivée du tracé
 - ✦ Jury et traceur M2 (désigné par le jury) constitués au plus tard la veille de la course
 - ✦ Traceur M1 nommé par ETR
 - ✦ Partenaire principal : dossards Crédit Mutuel
- ✦ Remise des prix
 - ✦ Maxi 15 min après la fin de la manche sprint dans l'aire d'arrivée
 - ✦ Individuel : 3 premiers sur course total 2M
 - ✦ Équipes (club) : podium (voir §8.1.9)

8.3.5 COUPES D'ARGENT U16

- ✦ Préfixe obligatoire dans la dénomination de l'évènement : CJM ⇨ Circuit Jeunes Massif pour la prise en compte dans les classements des circuits.
- ✦ ~~1 référent par circuit~~ (suspendu provisoirement)
- ✦ Nouvelle appellation CJM (Circuit Jeunes Massif) U16 « Challenge Crédit Mutuel »
- ✦ Circuit type Fédéral « Coupe d'Argent »
- ✦ 4 épreuves / saison + 1 finale
- ✦ Sélection : tous les U16 licenciés du massif (hors finale sur sélection), sous responsabilité du club du licencié
- ✦ Format
 - ✦ Reco 9h15-9h45, départ 10h
 - ✦ Reco puis M1 : dames puis hommes
 - ✦ Retraçage dans la foulée de M1, puis reco puis M2 : dames puis hommes avec inversion des dossards
- ✦ Classement
 - ✦ 1 manche = 1 course
 - ✦ Points FFS uniquement délivrés sur la course totale 2M
 - ✦ Classement saison challenge [voir §9](#)
 - ✦ Support sélections nationales
- ✦ Organisation
 - ✦ Piste à enneigement de culture
 - ✦ Tracé spécifique adapté à la catégorie selon les conditions rencontrées
 - ✦ Slalom (piquets SL 27 mm)
 - ✦ Dossards à récupérer et rapporter sur un rac à l'arrivée du tracé
 - ✦ Jury et traceur M2 (désigné par le jury) constitués au plus tard la veille de la course
 - ✦ Traceur M1 nommé par ETR
 - ✦ Partenaire principal : Crédit Mutuel (banderoles GS + dossards)
- ✦ Remise des prix
 - ✦ Maxi 15 min après la fin de la manche sprint dans l'aire d'arrivée
 - ✦ Individuel : 5 premiers sur course total 2M
 - ✦ Individuel : 3 premiers manche sprint (belle dotation)
 - ✦ Équipes (club) : podium (voir §8.1.9)

8.3.6 GRANDS PRIX ADULTES

- ✚ ~~1 référent par circuit~~ (suspendu provisoirement)
- ✚ Appellation CAM (Circuit Adultes Massif) « Challenge Crédit Mutuel »
- ✚ Catégories U18 et +
- ✚ Sélection : pas de quotas. Participation sous la responsabilité des clubs.
- ✚ Format
 - ✚ Séparation dames / hommes
 - ✚ Reco 9h15-9h45, départ 10h
 - ✚ Reco puis M1 : dames puis hommes
 - ✚ M1 : tirage au sort des 15 premiers, puis selon pts FFS
 - ✚ Retraçage dans la foulée de M1, puis reco puis M2 : dames puis hommes
 - ✚ M2 : bibo 15 ou 30 à définir par le jury selon les conditions de course.
 - ✚ Possibilité aux ABD M1 de courir M2 après les classés (ordre inverse des dossards) si accord du jury
- ✚ Classement
 - ✚ Pénalité U16 indépendante
 - ✚ Prise en compte de la course au total des 2 manches sur le principe des points coupe du monde
 - ✚ Points FFS uniquement délivrés sur la course totale 2M
 - ✚ Classement saison challenge [voir S9](#)
- ✚ Organisation
 - ✚ Piste à enneigement de culture
 - ✚ Tracé spécifique adapté à la catégorie selon les conditions rencontrées
 - ✚ Jury et traceur M1 (désigné par le jury) constitués au plus tard la veille de la course
 - ✚ Traceur M2 membre de l'ETR
 - ✚ Partenaire principal : Crédit Mutuel (dossards)
- ✚ Remise des prix
 - ✚ Maxi 15 min après la fin de la 2^{ème} manche dans l'aire d'arrivée
 - ✚ Individuel : 5 premiers sur course total 2M
 - ✚ Équipes (club) : podium (voir S8.1.9)

8.3.7 GRANDS PRIX « ESPRIT RACING »

Depuis la saison 2016/2017, l'entité « Masters- Vétérans » a été remplacée par « L'Esprit Racing » pour les épreuves nationales. Pour le Trophée du Crédit Mutuel, donc régional, les ordres de départ restent inchangés, tirage au sort par catégorie (voir ci-après).

A partir de cette saison les U21 pourront se joindre aux U 30 pour participer aux différentes courses « Esprit Racing ».

- ✚ Appellation CMM (Circuit Masters Massif) « Challenge Crédit Mutuel »
- ✚ Catégories : U21 + U30 et tous Masters et Vétérans.
- ✚ Ouverts aux licenciés Compétiteurs uniquement (pas aux titres Loisirs, ni Dirigeants)
- ✚ Ordre des départs (circuit régional uniquement)
 - ✚ Les dames ouvrent la course dans l'ordre décroissant de leurs différentes catégories (Pour info : de Cx à C1).
Le tirage au sort s'effectuant à la mêlée et par catégorie.
 - ✚ Suivront les U30, puis les U21 Dames, dont l'affectation des dossards sera également attribuée au tirage au sort à la mêlée dans chaque catégorie.
 - ✚ Suivront les hommes de plus de 55 ans dit Vétérans, (Catégories A) puis les plus de 30 ans, donc les Masters (Catégories B), suivis des U30 et des U21.
Le tirage au sort s'effectuera de manière identique aux dames, soit par catégorie et par ordre décroissant et à la mêlée.
- ✚ Seconde Manche

- ✦ Les coureurs ayant été disqualifiés ou ayant abandonné, peuvent participer à la seconde manche (selon la règle générale, sauf décision du jury).
- ✦ L'ordre de départ se fera comme la première manche, les dames, puis les hommes suivant les catégories, mais avec inversion des dossards.
- ✦ Il ne sera pas établi de classement pour les disqualifiés et abandons, mais les temps seront affichés.
- ✦ Les U21 et U30 ne pourront prétendre aux titres de Champions des Vosges et du Trophée du Crédit Mutuel « Esprit Racing ».
- ✦ Sur ce circuit les U21 et U30 ne marqueront pas de point pour leur classement saison challenge « Crédit Mutuel »

8.3.8 FINALE DE « GRAND PRIX CREDIT MUTUEL »

Rédaction en cours...

Les modalités de sélection seront définies par circulaire CRMV sur skivosges.net.

La sélection sera établie sur le classement final de la Coupe du Massif des Vosges après le dernier grand prix homologué.

Selon les conditions cette finale pourra proposer 2 épreuves.

La première d'un format classique, homologable et comptant en points doublés pour le classement final du Grand Prix.

La deuxième d'un format un peu plus ludique (//, KO, Combi-Race,...) au choix de l'organisation.

8.4 EPREUVES PROMOTIONNELLES (TOUTES CATEGORIES)

Ces épreuves seront organisées sur le massif sont ouvertes aux personnes en possession d'un « ticket course » à la date de l'épreuve ainsi qu'aux titulaires de tout type de licence Fédérale.

Ces épreuves ne donneront pas lieu à l'attribution de points FFS.

Ces épreuves sont ouvertes aux concurrents de niveau d'âges correspondant aux catégories officielles FFS.

Ces épreuves ne peuvent servir de support à un challenge ou un classement regroupant plusieurs épreuves sur la saison.

Pour toutes les épreuves jeunes, les ordres de départs sont identiques aux circuits Secteur ou Massif.

Pour le règlement des épreuves de promotion on se reportera au B.O. disponible sur le site internet de la Fédération Française de Ski <http://www.ffs.fr> rubrique Règlements / Courses de Promotion.

ATTENTION : le règlement des courses de Promotion a changé depuis la saison 2012/2013.

Les minimas Fédéraux sont imposés et un DT ou un Juge Officiel faisant office de DT doit être missionné par le BTR.

9 CLASSEMENT ET PALMARES TROPHÉE CREDIT MUTUEL

9.1 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement est établi sur les différentes étapes du Circuit Massif de chaque catégories (hors règlement particulier au circuit, voir paragraphes traitants de chaque circuit).

Pour qu'un classement soit établi, il est nécessaire que la catégorie concernée enregistre au moins deux épreuves.

U12/U14/U16 à U30 et Esprit Racing (Masters) :

- ✦ Jusqu'à trois épreuves on ajoute les points, au-delà on prend les meilleurs résultats
- ✦ À 4 épreuves, on comptabilise les 3 meilleurs résultats
- ✦ De 5 à 6 épreuves, les 4 meilleurs résultats
- ✦ De 7 à 8 épreuves, les 6 meilleurs résultats
- ✦ De 9 épreuves et au-delà, les 8 meilleurs résultats.

- ✚ Les épreuves U8 et U10 ne participent pas au classement
- ✚ Pour les épreuves U12 et CA U14 on comptabilise les points sur le classement de chaque manche (pas de points sur le total M1+M2).
- ✚ Pour les épreuves U16 règlement spécifique :
 - est comptabilisé un classement combiné comprenant la meilleure des 2 manches réalisées (coef 0,5) + le total des 2 manches.
 - jusqu'à 3 courses, on retient les tous les résultats, de 3 à 7 courses, on retient les meilleures courses sauf 1, 8 courses et après les meilleures sauf 2.
- ✚ Pour les épreuves adultes (CMA U18 et +), on comptabilise les points sur le classement officiel (M1+M2)
- ✚ Quand il y a participation de concurrents hors MV, ils sont extraits de l'épreuve pour le classement retenu pour le calcul des points.
- ✚ Lorsque les U16 participent à une épreuve de Grand Prix Adultes, ils ne comptabilisent pas de points pour leur classement (à confirmer ?).
- ✚ Lorsque les U21 et les U30 participent à une épreuve Esprit Racing, ils ne comptabilisent pas de points pour leur classement.
- ✚ Point doublé à la finale du trophée du Crédit Mutuel (voir [§Finale](#))

Points (grille coupe du monde) :

Hommes et Dames :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pts CM	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour le classement par catégorie au trophée « Crédit Mutuel » les U18/U21/U30 sont extraits du classement Adultes avec les points acquis sur ce circuit.

Pour les catégories Masters et + le classement Masters et Vétérans H/D est établi uniquement sur le circuit « Esprit Racing ».

Les grands prix du Massif des Vosges sont des épreuves type « coq d'argent » sélectives au coq d'or. En fin de saison, les **x premiers garçons et x premières filles** de chaque catégorie sont qualifiés (cf [§ Epreuves Nationales / Coq d'Or](#)).

Dans le cas où trois manches au moins ne pourraient être validées, le comité se réserve le droit d'effectuer une sélection confiée à l'équipe technique régionale selon les règles en vigueur pour les sélections U14 lors des étapes nationales ou en dernier recours sur proposition des cadres techniques.

Les 5 premiers hommes et dames de chaque catégorie seront récompensés.

9.2 DIFFUSION DES CLASSEMENTS ET DOSSARDS DE LEADERS

Les classements seront publiés sur <https://skivosges.net/alpin> dans la semaine qui suit une épreuve.

Lors de chaque étape un dossard de leader sera attribué au 1^{er} du classement en cours.

Dossards Rouges Crédit Mutuel (hommes) et rose (dames) pour les Circuits Massif : U12, U14, U16 et Adultes.

9.3 CLASSEMENT PAR EQUIPES

Il sera établi :

- ✚ Un classement par équipe toutes catégories (U18 à Masters).
- ✚ Un classement par équipe jeunes (U12/U14/U16).

Seront prises en compte toutes les catégories dans lesquelles des classements ont été établis. Chaque club comptabilisera les points de tous ses compétiteurs classés.

Les coefficients suivants seront attribués pour le classement par équipe:

Catégories	U12	U14	U16	U18 à U30	Masters
Coefficients	0,5	0,5	0.75	1	0,5

10 EPREUVES NATIONALES ET SELECTIONS

10.1 COUPE DE LA FEDERATION

8 et 9 avril Alpes d'Huez

Epreuve assimilée au Championnat de France de 2ème Division.

Les épreuves de la Coupe de la Fédération sont ouvertes aux coureurs Dames et Hommes, des catégories : U14-U16-U18-U21-U30

Les coureurs relevant des statuts : Citadin, Esprit Racing, Universitaire, ESF, GIRSA et club organisateur seront sélectionnés par leurs référents sur la base d'un quota distinct.

Les participants des catégories U18, U21, U30 (y compris Masters), sont regroupés au sein d'une même catégorie pour les Dames et pour les Hommes.

10.1.1 CONDITIONS POUR PRETENDRE A UNE PRE-SELECTION PAR SON COMITE DE SKI :

- Etre titulaire d'une Licence Carte Neige Compétiteur en cours de validité
- Ne pas faire partie d'un Collectif National (sans considération de la discipline).
- U14 :
 - Ne pas être qualifié pour les Championnats de France BEN'J de la saison en cours.
 - Etre crédité d'une valeur de points FFS $\geq 100^*$
- U16 :
 - Ne pas être inscrit aux championnats de France U16 (épreuves Techniques et Vitesse)
 - Etre crédité d'une valeur de points FFS $\geq 70^*$
- U18/U21/U30 (Y compris Masters):
 - Ne pas être qualifié pour les Championnats de France Elite de Ski Alpin.
 - Ne pas être crédité de moins de 95 points FIS*.
 - Etre crédité d'une valeur de points FFS ≥ 70

10.1.2 CALENDRIER 2023 :

Ouverture des préinscriptions pour les référents : Comité de ski, Citadin, Esprit Racing, Universitaire, ESF, GIRSA et club organisateur	Lundi 13 mars 2023
Clôture de la phase de préinscription	Dimanche 26 mars 2023
Mise en ligne de la liste des préinscrits	Vendredi 31 mars 2023
Réattribution des places disponibles aux Comités	Lundi 03 avril 2022
Mise en ligne de la liste des inscrits	Mercredi 05 avril 2023
Date limite d'édition des listes des participants au GS de qualification	Vendredi 07 avril 2023

10.1.3 QUOTAS DE BASE :

MV	8	8	8	8	8	8
CIT	8	8	8	8	8	8
ESF	5	5	5	5	5	5
Esprit Racing					6	6
Universitaires					3	3

10.1.4 SELECTIONS

La sélection de coureurs du Massif des Vosges se fera sur les classements :
Des coupes d'argent des catégories concernées dans la limite des quotas
Selon les points FFS pour les candidats ne figurant pas dans les classements Coupe d'argent dans la limite des places restant libres après sélections des coupes d'argent.

10.1.5 INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions se fera au soir du dimanche 19 mars.
Le classement retenu sera celui établi au soir du dimanche 5 mars
La liste des candidats retenus sera adressée le 25 mars à la Fédération.

Une info sur tous les éléments sera donnée fin février.
L'organisation et le financement des déplacements et des hébergements sont à la charge des participants.

10.2 COMPÉTITIONS NATIONALES ET SÉLECTIONS RÉGIONALES

10.2.1 CALENDRIER

10.2.1.1 COURSES NATIONALES U16

□ FILLES et GARÇONS nés en 2007 et 2008

Coupe de Noël : FLAINE 14 et 15 décembre 2022 (Filles et Garçons nés en 2007)

➤ 12/13 décembre : Entraînement GS/SL.

➤ 14/15 décembre : GS et SL. ECUREUILS D'OR TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER

1ère ETAPE ECUREUILS D'OR FILLES et GARÇONS : CHAMPSAUR LES ORRES 24 au 27 Janvier 2023.

➤ 1 SG - 1 GS - 1 SL

2ème ETAPE ECUREUILS D'OR FILLES et GARÇONS : FONT ROMEU 15 au 19 mars 2023. ➤ 1 SG - 1 GS - 1 SL

CALENDRIER CHAMPIONNAT DE FRANCE CHAMPIONNAT DE FRANCE TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER

Championnat de France TECHNIQUE U16 FILLES et GARCONS : LES MENUIRES VAL THORENS. 11 au 14 avril 2023.

➤ 1 SG - 1 GS - 1 SL - 1 P

Règlement courses nationales U16 : <http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2b.pdf>

10.2.1.2 COURSES NATIONALES U14

□ FILLES et GARCONS nés en 2009 et 2010

CHAMPIONNATS de France U14 "BEN'J" TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-LANGE-ANDROS ISOLA 2000

- 09 au 12 mars 2023
- GS - SL - SG - Parallèle « Team Event » - KO system.
- Détails : Voir règlement spécifique pour le parallèle « Team Event » Voir règlement spécifique pour le « KO system »

COQS D'OR : MEGEVE

- 22 au 25 mars 2023
 - o 22 et 23 mars : Epreuves de pré qualification et de qualification GS
 - o 24 et 25 mars Finale : GS - SKIER CROSS - PARALLELE
 - o Détails : Voir règlement spécifique du Coq d'Or

10.2.2 SELECTIONS REGIONALES AUX COMPETITIONS NATIONALES

- **U16**

- o Coupe de Noël :
 - réservée aux 2007
 - Quotas : 2 filles et 3-4 garçons
 - Confrontations à Zinal début décembre
- o EO 1 : Quotas maximum 5 garçons et 4 filles
 - Classement CA U16 des 4 premiers garçons et 3 premières filles
 - Attribution (ou non) de la dernière place par le comité de sélection
- o EO 2 : Quotas maximum 5 garçons et 4 filles
 - garçons de moins de 100 points FFS et filles de moins de 95 points FFS
 - Classement CA U16 des X-1 premiers garçons et X-1 premières filles
 - Attribution (ou non) de la dernière place par le comité de sélection
- o Finale EO : Quotas maximum 5 garçons et 4 filles
 - garçons de moins de 100 points FFS et filles de moins de 95 points FFS
 - possibilité de compléter les quotas par des 2008 qui ont participé à au moins 1 étape
 - priorité selon l'ordre des points FFS

- **U14**

- o **Ben'J**
 - Classement CA U16 des 4 premiers garçons et 3 premières filles
 - Attribution (ou non) de la dernière place par le comité de sélection

○ Coq d'or :

- 2 places 2008 filles et 2 places 2008 garçons
- 2 places 2009 filles et 2 places 2009 garçons
- 2 places 2010 filles et 2 places 2010 garçons
- 2 places 2011 filles 2 places 2011 garçons

Selon classement des coupes d'argent.

Il est vivement recommandé de faire un choix entre participation aux EO2 et Coq d'Or pour les catégories 2008 en cas de sélection simultanée à ces 2 compétitions.

Déplacements :

Les déplacements sur les finales nationales U16 seront gérés par le CSMV. Les athlètes sélectionnés sans encadrement pourront se joindre à cette organisation. Les athlètes sélectionnés avec encadrement devront se rapprocher des référents de déplacements suffisamment tôt pour caler correctement la logistique de déplacement et de réservation. Responsable de délégation : Guth Brice.

Le coût journalier sera fixé par la CA.

Le déplacement pour les Ben J sera organisé par les structures départementales. organise son déplacement avec ses athlètes.

Aide financière du CSMV à définir en CA.

Responsable de délégation : Meyer Christian

10.3 INSCRIPTION AUX COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES

- FIS H : Brice GUTH
- FIS D : Brice GUTH
- FIS C : Brice GUTH
- Courses nationales jeunes : Brice GUTH
- Courses nationales citadines jeunes : Brice GUTH

Les demandes d'inscriptions devront parvenir le plus tôt possible (1 semaine avant les compétitions)

Les nouvelles demandes de licences FIS doivent être faites auprès de Brice GUTH (briceguth@gmail.com) accompagnées des documents nécessaires complétés.